



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 5 octobre 2020

Lieu : Cheyres

### CONSEIL GENERAL

Présidence : Chanez Magali

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusés : Heberling Sven, Morax Pierre et Stauffacher Jörg

Secrétaire : Laetitia Wenger

### CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

La présidente souhaite la bienvenue à cette 16<sup>ème</sup> séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. La séance de ce soir, aurait dû, selon le tournoi, avoir lieu à Châbles. Cependant, afin que nous puissions respecter les distances et ouvrir la séance au public, elle a lieu ici-même.

Le virus est toujours là et il ne semble pas décidé à nous lâcher de sitôt. L'office fédéral de la santé publique redit l'importance de respecter les mesures de protection pour éviter une recrudescence des cas.

La présidente rappelle les mesures d'hygiène à respecter pendant cette séance, même si la procédure commence à être connue. Chacun a reçu un petit sachet plastique à placer sur le micro avant de prendre la parole. Un seul sachet par personne est prévu pour la soirée. Elle remercie les Conseillères et Conseillers de le reprendre après chaque prise de parole.

La présidente adresse toute sa sympathie à M. Philippe Pillonel, Conseiller général, qui a perdu sa belle-maman au mois d'août et exprime ses condoléances à sa famille.

Elle adresse aussi ses sincères condoléances à Mme Bernadette Tinguely-Rapo, ancienne Conseillère communale, à Monsieur Philippe Rapo, Conseiller général et à Monsieur Marc-Henri Rapo, employé communal ainsi qu'à leur famille pour le décès de Monsieur Pascal Tinguely leur époux et beau-frère.

Il n'y a aucun doute, l'automne est arrivé. Le temps se rafraichit, les journées se raccourcissent, nous sortons nos bottes et nos parapluies. Sur nos collines, les vendangeurs ont œuvrés ces dernières semaines à la récolte des grappes mûries pendant l'été. Cette semaine aurait dû être

celle où les cantines pointaient le bout de leur nez autour de la grande salle, où les enfants se réjouissaient de participer au traditionnel cortège de la fête des vendanges. Cependant, ce cher covid continue à bouleverser notre quotidien. Grâce à nos employés communaux, nos villages de Châbles et de Cheyres ont quand-même un air de fête des vendanges et cela fait du bien. Merci à eux. Et vive la cuvée 2020 qu'elle se réjouit de déguster.

La partie officielle va débuter, la présidente demande de mettre en veille les téléphones portables. Elle rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2011), la présidente rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par tout-ménage, par publication dans la Feuille Officielle et sur le site internet de la commune.

*Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.*

La présidente demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

**Les scrutateurs sont : Mme Christina Darcey, MM. Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.**

La présidente remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Elle demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

**Présences : 27      Majorité : 14      Quorum atteint**

Sont excusés : MM. Heberling Sven, Morax Pierre et Stauffacher Jörg.

Elle rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

La présidente relève que le Conseil communal est au complet.

La présidente fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 29 juin 2020
2. Approbation de la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac
3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil préscolaire
4. Approbation du règlement communal des finances
5. Informations du Conseil communal
  - 5.1. Présentation du rapport d'expertise de la zone 30km/h – village de Cheyres
6. Informations du Conseil général
7. Divers

*Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.*

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

**Vote :**

**Approbation : 27    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le tractanda est accepté par 27 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

### **1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 29 juin 2020**

*Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.*

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

*Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.*

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

**Vote :**

**Approbation : 27    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le procès-verbal du 29 juin 2020 est approuvé par 27 voix.

La présidente remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

### **2. Approbation de la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

#### *Historique*

*Petit rappel ; l'article 36 des statuts actuels mentionne à son alinéa 1 : «Les statuts peuvent être modifiés en tout temps». Les statuts actuels sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit en vigueur depuis 14 ans. Ayant fait l'objet de seulement 3 corrections d'ordre administratif jusqu'à ce jour, nous proposons une révision générale pour tenir compte des points suivants :*

- *La modification de la loi sur les forêts*
- *L'évolution de certaines pratiques de fonctionnement*
- *Le changement de certaines terminologies*
- *La volonté du comité d'avoir des statuts à jour*

*Pour ce faire, vous avez reçu les statuts avec les corrections proposées, soit l'ancienne et la nouvelle version pour vous permettre les comparatifs. Nous passerons en revue **uniquement les points principaux** qui font l'objet de modifications.*

### **Modifications de dénomination sur tout le document**

La Corporation devient Unité de Gestion. L'ingénieur d'arrondissement devient Chef d'arrondissement. La Paroisse Font-Châbles devient Paroisse St-Laurent Estavayer.

Ces modifications ne seront pas rappelées à chaque fois.

### **Art. 9 Assemblée des délégués**

Les mois ont été adaptés afin d'élargir les périodes nécessaires à l'établissement du budget et le bouclage des comptes et de facto pour la convocation de l'assemblée des délégués.

### **Art. 10 Attribution de l'assemblée générale**

La possibilité d'élire le président et le vice-président en dehors des membres de la Corporation a été supprimée. Le but est d'éviter tout conflit d'intérêts avec un tiers non membre. Le comité estime que ces fonctions doivent rester au sein des membres de l'unité de gestion.

### **Art. 15 Attribution du comité**

Egalement la période nécessaire à l'établissement des comptes a été adaptée.

### **Art. 24 Fonds de gestion**

L'application des intérêts en cas de retard de paiement d'un membre qui ne s'acquitterait pas de ses contributions a été calée sur valeurs fixées par le canton de Fribourg.

### **Art. 26 Emprunts**

Adaptation des possibilités d'endettement aux conditions actuelles du marché.

### **Art. 27 Employeur**

Adaptation de la qualité d'employeur à la situation actuelle.

### **Art. 30 Facturation des tâches étatiques**

Adaptation du mode de facturation des prestations étatiques.

### **Art. 40 Entrée en vigueur**

Mention de l'ajout de la création d'une nouvelle annexe 2.

Annexe 1, amélioration du document et rectification des surfaces forestières, diminution d'une voix pour la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac.

Annexe 2, nouvelle annexe reprenant l'historique de la Corporation forestière ainsi que toutes les modifications statutaires.

Les présents statuts modifiés ont été validés par le comité de la Corporation forestière le 4 juin 2020. Ils ont également été contrôlés et validés préalablement par le Canton le 16 mars 2020. Les statuts révisés ont été approuvés par l'assemblée des délégués à l'unanimité le 2 juillet 2020.

La suite du processus est la suivante :

- Chaque commune membre ou partenaire doit obtenir l'approbation de son législatif
- Viendra ensuite la validation par le Conseil d'Etat
- Lorsqu'ils seront validés, chaque membre recevra un exemplaire signé par toutes les parties.

La présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac, lèvent la main ».

### **Vote :**

**Approbation : 27    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

La révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac est approuvée par 27 voix.

### **3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil préscolaire**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

La présidente passe la parole à **Mme Pascale Arnold** pour la présentation de cet objet.

*Je ne vais pas revenir sur l'historique que vous avez pu lire, simplement dire que l'assemblée de l'association a eu lieu le 29 septembre dernier, suivie de l'assemblée de dissolution. Avec cette dissolution, le règlement de l'association devient caduc et la commune doit établir son propre règlement concernant l'accueil préscolaire. Ce règlement a été élaboré sur la base du règlement type de l'Etat, nous avons également tenu compte du règlement actuel de la crèche ainsi que de son fonctionnement. En parallèle, le règlement d'application a été rédigé et sera validé par le Conseil communal. Ces deux règlements ont été mis en examen préalable auprès du Service de l'Enfance et de la Jeunesse et du Service des communes. Les corrections, modifications et compléments demandés ont été effectués. Voici les principales modifications :*

**Article 2 :** *Nous nous sommes référés à ce qui se fait déjà actuellement à la Crèche.*

**Article 4 al. 4 :** *Ordre proposé dans le règlement type et déjà existant dans notre règlement de l'accueil extra-scolaire.*

**Article 4 al. 8 :** *Il s'agit là de pouvoir accepter un enfant habituellement non inscrit (par exemple pour soulager une maman momentanément atteinte dans sa santé), ceci selon les disponibilités existantes. Le tarif serait dans ce cas celui fixé pour les communes externes car les frais d'inscription ne seraient pas facturés.*

**Article 7 :** *Nous avons gardé les mêmes délais que ceux déjà pratiqués.*

**Article 11 al. 3 :** *A la demande du canton, nous avons dû fixer des intérêts et frais de rappel.*

**Article 14 al. 6 :** *Entièrement dicté par le canton.*

*Les P'tits Potes devenant une crèche communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce règlement devient obligatoire afin de régir l'organisation et les conditions de fréquentation de la structure.*

*Le Conseil communal demande en conséquence au Conseil général de bien vouloir accepter ce règlement.*

La présidente remercie Mme Arnold.

Elle tient également à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans le comité de l'association pendant ces 18 ans et elle souhaite bon vent aux P'tits Potes.

La présidente ouvre la discussion au sujet de ce règlement

#### **M. Daniel Chanez**

*Je souhaite revenir sur l'article 10 ; barème des tarifs de la Crèche et cite le règlement : «les tarifs de la Crèche sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas et pour un montant maximal de CHF 150.- par jour de garde. »*

*Nous discutons d'un règlement communal, ensuite il y aura un règlement d'application qui sera validé par le Conseil communal. J'estime que ces CHF 150.- sont bas pour avoir une marge de manœuvre pour pouvoir justifier les tarifs. En effet, il suffit qu'une année nous soyons en-dessous des CHF 150.- cela ne pose pas de problème. Il suffit qu'une autre année, nous soyons à CHF 160.- cela posera des problèmes et c'est la collectivité qui devra participer à financer ce déficit. Cela serait bien de laisser libre le Conseil communal en mettant ce montant à CHF 200.- et avec cela pas besoin de refaire un règlement chaque année.*

**Mme Arnold**

*Je comprends l'inquiétude, mais actuellement nous sommes à CHF 130.- et avec ces CHF 150.- nous avons une certaine marge de manœuvre quand même. Il est vrai que tout devra être recalculé avec la nouvelle crèche et s'il faut recharger à ce moment-là, on rechargera, mais nous avons pris une marge assez importante et d'après le Canton on est bien haut. Je pense qu'avec ces CHF 150.- il n'y aura pas de problème, notre règlement va tenir quelques années.*

**M. Yves Chanez**

*Apparemment pour les enfants qui viennent d'autres communes, il y a des conventions qui sont signées. Je souhaite savoir en quoi concernent ces conventions et si elles sont caduques maintenant que le règlement n'est plus valable. Est-ce qu'il y aura de nouvelles conventions signées ?*

**Mme Arnold**

*Actuellement, il y a une commune qui est intéressée, c'est la commune de Châtillon. La convention n'est pas globale, elle est établie nominativement par enfant. Dans le cas d'une famille avec deux enfants, deux conventions sont faites. Si d'autres communes seraient intéressées cela se passerait de la même façon.*

**M. Yves Chanez**

*Quel est le tarif appliqué ? Qui paie, la commune ?*

**Mme Arnold**

*La facture est envoyée à la commune et après c'est elle qui facture aux parents en fonction de leur barème. Nous facturons le plein tarif.*

**M. Florian Monney**

*Un complément par rapport à la question à Yves ; vous avez parlé de communes conventionnées, maintenant si d'autres communes que Châtillon feraient une demande, est-ce que c'est le même traitement ? Je ne vois pas bien la différence entre une convention et pas de convention. Est-ce que la commune conventionnée a une priorité ?*

**Mme Arnold**

*À partir du moment qu'une commune est intéressée, elle s'adresse à la nôtre et en fonction des disponibilités, je rappelle que la priorité est donnée aux habitants de Cheyres-Châbles. Donc, si nous avons de la place, nous pouvons accueillir un enfant d'une autre commune.*

**M. Florian Monney**

*Ça veut dire que la convention ce n'est pas un engagement.*

**Mme Arnold**

*On n'a pas de convention ou on s'oblige à prendre un nombre d'enfants défini.*

**M. Stéphane Rey**

*J'aimerais revenir sur une question qui a été posée par rapport au montant qui est facturé. Je n'ai pas très bien compris ce qui était facturé à ces communes extérieures. Tu as parlé de CHF 130.- c'est ce montant-là qui sera facturé au maximum aux communes de l'extérieur ?*

**Mme Arnold**

*Ces CHF 130.- représentent le prix coûtant. Si le prix coûtant passe à CHF 140.- c'est ce montant qui sera facturé aux communes.*

**M. Stéphane Rey**

*Je suis allé sur le site de la crèche Les P'tits Potes, j'ai regardé le barème, ça veut dire que la commune ne participe pas pour les enfants externes. Sur le barème affiché sur internet on parle de CHF 130.- également, c'est-à-dire qu'une personne avec un haut revenu va payer ce montant ?*

**Mme Arnold**

*Chez nous, le plus haut tarif pour les habitants de Cheyres-Châbles c'est CHF 120.-.*

**M. Stéphane Rey**

*Le prix par jour pour une place en crèche, tu peux me garantir que cela ne dépasse pas ces CHF 130.- ?*

**Mme Arnold**

*C'est sûr que cela ne dépasse pas, hors repas, car ils sont facturés à part.*

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement communal concernant l'accueil préscolaire, lèvent la main ».*

**Vote :**

**Approbation : 27    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement communal concernant l'accueil préscolaire est accepté par 27 voix.

**4. Approbation du règlement communal des finances**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

En date du 24 septembre dernier, le boursier communal, M. François Guerry a présenté ce règlement aux Conseillers généraux présents à la séance d'information. Il nous a expliqué les informations techniques et a répondu à nos questions.

La présidente passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de ce règlement.

*Le règlement présenté ce soir est en lien avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Nous vous le présentons ce soir car l'établissement des budgets 2021 dépend de ce règlement.*

*Sans règlement des finances, nous nous voyons imposer les limites minimales définies dans l'annexe de l'ordonnance sur les finances communales (Art. A1-2), soit, pour une commune de notre taille, CHF 5000.- par nouvelle dépense.*

*Pour l'établissement de ce règlement, un groupe de travail a été mis en place, composé de 2 membres de la Commission financière, MM. Daniel Chanez et Ludovic Sauteur, 2 Conseillers communaux, M. Pierre-Yves Dietlin et moi-même et notre boursier, M. François Guerry. Nous avons repris le règlement type donné par le canton. Les montants présentés ce soir reprennent les chiffres fixés lors de cette législature avec la Commission financière.*

### **Article 3 limite d'activation**

Toutes les nouvelles dépenses inférieures à CHF 20'000.-, elles sont présentées automatiquement dans le compte de résultats. L'amortissement se fait ainsi sur l'année. Par contre, une dépense supérieure à CHF 20'000.- peut être présentée soit dans le budget de résultats ou budget d'investissements.

### **Article 4 compétence financière du Conseil communal**

Toutes les dépenses nouvelles supérieures à CHF 20'000.- sont automatiquement présentées et votées par le Conseil général, qu'elles proviennent du budget de résultats ou du budget d'investissements. Il s'agit alors d'un crédit d'engagement qui est soumis au seuil de crédit additionnel présenté ci-après.

Au cours de la présente législature, seuls les crédits du jardin du souvenir (CHF 15'000.-), la rénovation de la lucarne du bâtiment Moullet (CHF 19'924.50) et le crédit d'investissement de l'ERES en 2018 (CHF 15'000.-) sont concernés par cet article.

### **Article 6 seuil de compétence financière pour un crédit additionnel**

Pour cet article, nous nous sommes basés sur les crédits d'investissement de la législature. Avec ces chiffres, vous auriez par exemple dû voter un crédit additionnel pour le giratoire de Vaularbel.

### **Article 7 seuil de compétence financière pour un crédit supplémentaire**

La limite de CHF 20'000.- reprend le montant défini dans l'article 4. Le pourcentage est plus élevé car il y a des postes de petite importance dans le compte de résultat.

### **Article 9 seuil référendaire**

Avec ce montant de CHF 20'000.-, tout objet financier voté par le Conseil général serait soumis au referendum, comme actuellement.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce règlement et, en cas d'acceptation, vous remercie de votre confiance.

La présidente remercie M. Bernard Pochon et passe la parole à M. Daniel Chanez, président de la commission financière.

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 15 septembre 2020 pour examiner ce nouveau règlement, en présence de M. Bernard Pochon, Conseiller communal et M. François Guerry, Boursier communal.

D'entente entre le Conseil communal et la Commission financière, la commune de Cheyres-Châbles introduira les nouvelles normes comptables MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette décision nécessite l'adoption d'un règlement communal des finances.

Une première mouture du règlement-type du Canton a d'abord été élaborée au sein du Conseil communal, puis dans un groupe de travail, avant d'aboutir à la version présentée ce soir.

La Commission financière tient à souligner le bon travail préliminaire réalisé et recommande d'accepter ce règlement.

La présidente remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement communal des finances, lèvent la main ».

## Vote :

**Approbation : 27    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement communal des finances est accepté par 27 voix.

## 5. Information du Conseil communal

*La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».*

### 5.1 Présentation du rapport d'expertise de la zone 30 km/h – village de Cheyres

La présidente passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

*Un projet qui suscite beaucoup d'attente. Avant de commencer la présentation, deux choses, nous avons un petit souci technique, il va peut-être manquer des bas de page et puis c'est un rapport, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible pour ne pas vous ennuyer.*

*Le sommaire : Pourquoi ? Nos partenaires - l'objet de l'expertise, le secteur concerné, le trafic journalier, les secteurs - du lac et ses abords - de l'école, les vitesses actuelles, les objectifs principaux, les aménagements – mesures envisagées, les effets escomptés et la conclusion, La BONNE NOUVELLE et les prochaines étapes.*

*Pourquoi ? Augmentation des accidents et des « presque » accidents. Affluence en période estivale dans la zone touristique.*

*Nos partenaires : nous avons travaillé avec le bureau CFA Conseils, le bureau d'urbanisme Team+ ainsi qu'une entreprise cheyroise Acet SA pour les données de comptage de vitesse.*

*L'objet de l'expertise a pour but de présenter l'opportunité de fixer une dérogation à la limitation générale de vitesse, en analysant la nécessité et la proportionnalité de cette mesure.*

*Le secteur concerné ; le secteur du lac et ses abords (route de Crevel, chemin des Pointus, route du Port, chemin Sous-la-Gare, chemin des Grèves et Chemin du Moulin) et le secteur central de l'école (rue de la Gare et chemin Pré-de-la-Vigne).*

*Le trafic journalier moyen (calculé en mai 2020) RC 4000 véhicules/jour (dont 230 lourds).*

*Route de Crevel → 506 véhicules/jour (dont 18 véhicules à grand gabarit)*

*Chemin des Grèves → 433 véhicules/jour (dont 8 véhicules à grand gabarit)*

*Rue de la Gare → 1688 véhicules/jour (dont 18 véhicules à grand gabarit)*

*Voici un résumé des secteurs concernés*

**La route de Crevel**, itinéraire régional pour les piétons et itinéraire national pour les cyclistes, sert d'accès unique à notre centre sportif et au quartier d'habitations «En Crevel».

**La chaussée présente plusieurs tronçons rectilignes favorisant les vitesses excessives.**

**Le quartier d'habitations en Crevel**, l'étroitesse des lieux due aux habitations très proches, combinée à une faible largeur de la chaussée – **croisement difficile** – **tronçons rectilignes favorisant les vitesses excessives.**

**Le chemin des Pointus**, itinéraire régional pour les piétons et itinéraire national pour les cyclistes, sert d'accès unique à notre centre sportif et du quartier d'habitations «En Crevel». **La chaussée présente une grande courbe avec ses problèmes de visibilité constatés aux nombreux accès latéraux.**

**La rue sous gare**, itinéraire régional pour les piétons et itinéraire national pour les cyclistes, sert de desserte principalement aux parkings de stationnements. **La chaussée présente un tronçon**

**rectiligne, celle-ci a fait l'objet d'aménagements ces dernières années – la continuité piétonne est assurée par un trottoir.**

**Le chemin des Grèves**, itinéraire régional pour les piétons et itinéraire national pour les cyclistes, sert de desserte principalement aux parkings de stationnements. **La chaussée présente un tronçon rectiligne, celle-ci a fait l'objet d'aménagement ces dernières années – la continuité piétonne est assurée par un trottoir.**

**Le hameau du Moulin**, l'étroitesse des lieux due aux habitations très proches, combinée à une faible largeur de la chaussée engendre des croisements difficiles.

**La rue de la Gare**, sert d'accès principal au secteur du lac en passant devant l'administration communale et les deux écoles situées de part et d'autre de la route. **La chaussée présente des marquages spécifiques permettant de sensibiliser les usagers du fait qu'ils traversent une zone école.**

Secteur central de l'école

**L'arrêt du bus**, ligne de bus régional no 20.553 reliant Estavayer-le-Lac-Châbles-Cheyres n'est pas conforme à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) - **plusieurs zones de conflits.**

Le périmètre du rapport :

Secteur En Crevel, on n'a volontairement pas pris en compte le bout rectiligne En Crevel, il y a près de 900 mètres, passer cette zone en 30 sur 900 mètres, ce n'est pas forcément top. En résumé le périmètre part de la rue de la Gare, on va jusqu'au Pointus, ensuite on stop, juste après le tennis on reprend en zone 30 pour toute la zone En Crevel. Côté Estavayer, avoir une continuité avec le chemin sous-la-Gare, le chemin des Grèves, ainsi que la route du Moulin.

La **vitesse V85** définit la **vitesse** en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules

Les V85 Route de Crevel → 56 km/h (31% des mouvements en excès de vitesse)

Les V85 Rue Sous-la-Gare → 43 km/h (4% des mouvements en excès de vitesse)

Les V85 Chemin des Grèves → 45 km/h (5% des mouvements en excès de vitesse)

Les V85 Rue de la Gare V85 → 38 km/h (aucun en excès de vitesse)

Pour mettre en place une zone 30 km/h, ce sont quels aménagements effectués ?

Les objectifs principaux sont la sécurisation des secteurs et l'abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h.

**Pour rappel, l'abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h contribue à raccourcir les distances de freinage, diminue la gravité des accidents, fluidifie la circulation aux heures de pointe et diminue la pollution sonore.**

Les divers aménagements pour diminuer la vitesse : portail d'entrée, priorité de droite, marquage spécifique, bacs à fleurs disposés en quinconce. Le Conseil communal a décidé de ne pas poser de ralentisseur de type dos d'âne et de ne pas rentrer sur le domaine public. De plus, quand on voit l'état des haies, qui dépassent, qui ne sont pas taillées, cela pose aussi un problème, donc il y aura une mesure dans la zone 30 de respecter aussi le taillage de haies. J'en profite pour passer ce petit message.

Concernant le carrefour Yverdon-les-Bains/Moulin, il doit faire l'objet d'une modification de sa géométrie en supprimant la branche la plus défavorable en termes de sécurité.

Les effets escomptés ; sécurisation du secteur par une diminution de la vitesse, améliorations des visibilité, sécurisation des carrefours par des priorités de droite, aucun report de trafic possible sur les routes non-soumises à la diminution de vitesse et diminution du bruit routier.

*En conclusion, l'aménagement des mesures envisagées répond aux directives cantonales et aux ordonnances fédérales en vigueur. Dans son ensemble, ces aménagements apporteront une plus-value en termes de sécurité et de confort. Ce document a été envoyé le 31 juillet 2020 au Service des ponts et chaussées pour une consultation avant examen préalable.*

*La bonne nouvelle a été reçue la semaine passée, le Service des ponts et chaussées a préavisé favorablement avec conditions. Ils émettent certaines réserves quant au respect par les usagers de la mesure envisagée sur les tronçons rectilignes équipés de trottoir et/ou situés dans les secteurs peu bâtis, comme par exemple à la route de Crevel (vers le centre sportif), au chemin des Grèves ou alors à la rue Sous-la-Gare.*

*Les prochaines étapes, 6 octobre traiter le préavis avec le Conseil Communal. En novembre, préparer le projet définitif avec ses différentes variantes (types d'aménagements) et son chiffrage. En décembre challenger la Commission d'aménagement. En février 2021 demander un crédit pour la réalisation des zones 30km/h dans le village de Cheyres et là ce sera à vous de jouer ! Ensuite bien-sûr, c'est de soumettre le dossier à un examen préalable dans le cadre d'une «procédure route». Je ne promets rien pour l'été prochain et je terminerai ma présentation avec cette image de pomme mûre, tout comme ce projet...*

La présidente remercie M. Christian Cornioley pour cette présentation dynamique et passe la parole à **M. Bernard Pochon**.

#### *Manifestations*

*Je ne reviendrai pas sur le nombre de manifestations annulées cette année.*

*Nous avons décidé d'organiser la fête nationale pour tester le plan de protection. Nous n'avons pas annoncé le feu d'artifice car très peu de communes de la région ont maintenu leurs feux et nous craignons un afflux de monde à la plage. J'espère que vous avez eu vent des bruits lancés inofficiellement sur l'organisation du feu d'artifice quelques jours auparavant. Au lieu des traditionnels et magnifiques rideaux sur l'eau, nous avons privilégié la hauteur afin qu'un maximum de monde puisse en profiter depuis chez soi. Un grand merci à tous les acteurs de cette fête et spécialement à la jeunesse pour sa participation et pour l'organisation de la Bénichon !*

*Nous avons renoncé au traditionnel accueil des nouveaux habitants qui devait en principe se faire vendredi prochain lors de la fête des vendanges, annulée elle aussi. Il est reporté à l'année prochaine. J'invite les nouveaux habitants à visiter le site de la commune afin de trouver les coordonnées des sociétés locales. Les sociétés ont repris leurs activités en les adaptant à la situation et en respectant les plans de protections. Merci pour l'effort d'organisation et pour la volonté de continuer les activités sociales de notre commune.*

#### *Place de jeux - Châbles*

*La rénovation de la place de jeux de Châbles est terminée. Le temps que le gazon pousse et vous pourrez pleinement en profiter. Un accès provisoire permet d'accéder aux jeux. Inutile d'attendre que les morilles surgissent au printemps prochain, ce ne sont pas les bons copeaux.*

*Avec M. Guillaume Gomonet, responsable du Service parcs et chemins, nous effectuons cet automne un état des lieux du réseau officiel des chemins pédestres. Les aménagements nécessaires seront mis au budget 2021. Les autres chemins suivront les années suivantes.*

*La première étape de l'entretien des bancs publics devait être effectuée ce printemps, mais avec le COVID, ce projet n'était plus prioritaire. Il est à nouveau à l'ordre du jour et les premières rénovations vont prochainement être effectuées.*

*Le point de vue de Cheyres a été vandalisé cet été. C'est désolant que des lieux d'accueil soient ainsi détruits en une nuit. Mais il faut malheureusement s'y habituer...*

## *Tourisme*

*Chaque, très chaque la saison touristique !*

*Si toutes les préparations ont été retardées par le confinement, nous avons pu rattraper le retard mi-juin. Il a fallu ouvrir un parking supplémentaire, mettre en place les nettoyages supplémentaires, la désinfection et augmenter les passages du Service parcs et chemins. Nul doute, le corona est le meilleur agent de promotion touristique que nous n'avons jamais eu. Pour preuve, les déchets de la zone port-plage ont triplé par rapport aux années précédentes et la consommation de papier toilette par WC s'est élevée à 1 km par jour. Un grand coup de chapeau à toutes les personnes qui ont assuré l'accueil et l'entretien de notre zone touristique.*

*Malgré l'afflux exceptionnel de cet été, les gens ont pour la plupart bien respecté les consignes de protection. Ils restaient en groupe, une distance entre chaque groupe et ne se mélangeaient pas. Petit bémol cependant aux utilisateurs de paddles et petites embarcations. Comme tout bateau, vous devez respecter les zones naturelles. Un panneau explicatif est en place à la plage.*

*En résumé, cette saison touristique s'appelait corona, quagga et cyano ! J'ai laissé le chloro à mon ami Christian !*

## *Les ports*

*J'ai le regret de vous faire part du décès de M. Beat Bigler, membre du groupe de travail des petits ports. Il a été remplacé par M. Walter Steinböck qui s'est immédiatement mis au travail et nous a remis un dossier des constatations et d'idées. Le groupe de travail a choisi plusieurs options de rénovation des petits ports. Un dossier est en cours de finalisation et sera prochainement présenté au Conseil communal. Nous le présenterons ensuite à la Grande Carrière, au SEn et au Service de la faune et de la nature. Par la suite, nous étudierons la faisabilité technique et le plan de financement. Avec les événements de cette année, le plan d'entretien des installations portuaires et le plan de maintenance ont pris un peu de retard, mais ils seront terminés avant la fin de l'année.*

## *Les finances*

*Merci d'avoir accepté le règlement communal des finances.*

*Les travaux en vue de l'introduction de MCH2 sont bien avancés et nous serons prêts pour l'établissement des budgets et pour l'introduction du nouveau modèle comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Merci à notre boursier, M. François Guerry, futur administrateur des finances, pour tout le travail que demande ce changement.*

*La traditionnelle séance avec la Commission financière sur l'état intermédiaire des comptes est agendée au 27 octobre prochain. Nous allons également étudier les impacts de la crise du COVID sur les finances communales.*

La présidente remercie M. Bernard Pochon et passe la parole à **M. Christian Cornioley**.

*Le traditionnel bulletin météo des infrastructures. La réfection du trottoir à la rue du Four et du chemin Le Communeau est terminée ainsi que la démolition de la grange Moullet. Concernant les routes, du marquage est en cours et enfin la fibre optique arrive très bientôt dans le secteur de Crevel.*

## *Mesures exceptionnelles – COVID-19*

***Ouverture d'un parking provisoire pour absorber l'augmentation du tourisme ! A-t-on verbalisé les infractions ? Non. Tant qu'un règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique n'existe pas. L'objectif visé par le Conseil communal pour l'établissement de ce règlement : été 2021 (ambitieux !).***

*Dimanche 16 août 2020 à 8h30 ; fuite d'eau sur le réseau au chemin Pré-de-la-Vigne, village de Cheyres. Je vous invite à la fin de l'assemblée de jeter un œil sur l'état de la conduite qui est à la*

sortie de la grande salle. Cette conduite a 40 ans, je vous laisse constater la corrosion alors que ce genre de conduite est sensé « vivre » plus de 70 ans...

Une pré-étude sur la réfection de ce chemin (fort heureusement qui fait partie du mille-feuille) est en cours, 2021.

#### Le chlorothalonil

Rappelons que nous avons dû fermer nos ressources et sommes toujours dans l'attente d'une réponse du SAAV.

Durant la période estivale, nous avons acheté l'eau à Seiry et\ou GRAC via l'ARRIBRU afin de garantir l'approvisionnement d'eau potable en quantité suffisante. Il y aura donc un impact sur les coûts à prévoir (vente et achat). Il y a maintenant donc une vraie question à se poser concernant l'eau : est-ce qu'en période estivale on stoppe les fontaines, diminue les arrosages, etc... Cette question, il ne faudra pas se la poser en juin l'année prochaine, mais bien cet hiver encore.

#### Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Il est actuellement chez « **Monsieur Prix** » titre le plus utilisé pour désigner le « surveillant des prix », responsable de l'office. L'obligation d'adapter ce règlement selon l'article 45 de la loi sur l'eau en décembre 2020, ce qui devrait être possible.

#### PIEP - plan des infrastructures d'eau potable (2017)

J'ai projeté les ouvrages concernés à la Commission financière le 15 septembre dernier.

Je vous rappelle la notion du PIEP, c'est garantir l'approvisionnement en eau potable de la population en quantité suffisante et de qualité irréprochable et couvrir les besoins pour la défense contre l'incendie.

Ouvrages projetés (horizon 1 à 5 ans)	Estimation (TTC)
Suppression réservoir 1949 et rénovation réservoir 1969/UV et turbidimètre (sources «Vaularbel» et «Le Chalet», «Puits du Moulin»)	CHF 800'000.-
Nouveau «Puits du Moulin»	CHF 350'000.-
Nouvelle conduite de pompage «Puits du Moulin» / réservoir de Cheyres diam = 100 mm et L = 1000m	CHF 250'000.-
Nouvelle conduite captage «Vaularbel» Diam. = 100 mm et L = 290 m	CHF 100'000.-
Poste de commande centralisé	CHF 100'000.-
Mise à jour du cadastre du réseau d'eau potable	CHF 20'000.-
Nouvelle station UV sources «La Chavanne» et «Pissiau» et remplacement conduite captage «La Chavanne»	CHF 350'000.-

<b>Ouvrage projeté (horizon 1 à 5 ans)</b>	<b>Estimation (TTC)</b>
Nouvelle chambre de contrôle «Le Pissiau», «La Chavanne» et «Les Vaux»	<b>CHF 250'000.-</b>

<b>Ouvrages projetés (horizon 6 à 10 ans)</b>	<b>Estimation (TTC)</b>
Nouvelle conduite nouvelle chambre / secteur «Planta Marion»	<b>CHF 250'000.-</b>
Maillage chemin Pré-de-la-Vigne	<b>CHF 90'000.-</b>
Remplacement rue de la Gare	<b>CHF 150'000.-</b>
Maillage route de Vaularbel / secteur «Tivoli»	<b>CHF 160'000.-</b>

Voici les totaux par horizon de temps (estimation + TTC)

1 à 5 ans : **CHF 2'220'000.-**

6 à 10 ans : **CHF 1'060'000.-**

11 à 15 ans : **CHF 245'000.-**

16 à 20 ans : **CHF 328'000.-**

**TOTAL** **CHF 3'853'000.-**

Sans le puits du Moulin **CHF 3'253'000.-**

La présidente remercie M. Cornioley et passe la parole à **M. Fabien Monney**.

#### *Place de détente à Châbles*

*La place de détente forestière au lieu-dit «Le Crêt» à Châbles est maintenant terminée.*

*Elle est opérationnelle à 100% et à disposition de la population.*

*Au niveau des coûts, le projet boucle positivement. Les coûts effectifs sont inférieurs de CHF 8'547.25 par rapport au montant budgétisé. Ceci est dû à des coûts de réalisation inférieurs pour le couvert et le dispositif à grillades. Nous remercions encore une fois Cheyres-Châbles Tourisme pour son soutien financier.*

#### *Acquisition d'un véhicule multifonctions*

*Le 14 août 2020 notre commune a réceptionné le nouveau véhicule multifonctions dédié au Service des parcs et chemins. Vous voyez ici le véhicule à son arrivée, muni de la lame, du système de coupe en position de travail et le bac de récupération des déchets verts à l'arrière.*

*Tout le personnel est maintenant formé à l'utilisation de ce véhicule qui officie déjà dans nos deux villages !*

*Au niveau des coûts, nous bouclons avec une différence de CHF 2'500.- par rapport au budget.*

*Un rabais plus élevé, mais une reprise moins grande de notre vieux véhicule, de même que l'installation d'une prise de force supplémentaire ont fait varier très légèrement le résultat du projet.*

*Rappelez-vous : un membre du Conseil général a posé la question de savoir si nous avons prévu l'achat d'un équipement supplémentaire pour le balayage. Nous avons répondu dans la négative,*

mais que cela pourrait être une option en cas de nécessité. Suite à cette intervention, nous avons jugé utile d'équiper le véhicule d'une prise de force **avant**, dans le cas où l'acquisition de ce module de balayage s'avérerait nécessaire ou pour tout autre agrégat qui s'utiliserait par l'avant du véhicule. Ce coût supplémentaire est de CHF 4'750.-.

#### *Site pollué*

Le site de la Rochette à Cheyres a été classé ne nécessitant aucune surveillance, ni assainissement. Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas être entretenu et que les surfaces ne peuvent pas être utilisées. Soucieux d'un usage rationnel du territoire, le Conseil communal a identifié ce site comme une potentielle place communale fermée et sécurisée pour du stockage et du rangement (par exemple pour les bers à bateaux).

Dans ce sens, une première réunion a eu lieu le 4 août 2020 à Fribourg avec le Service de l'environnement.

Ce service nous a confirmé que des réhabilitations sont possibles pour les sites pollués moyennant certaines conditions.

Tenant compte des informations reçues du SEn et afin qu'il se détermine officiellement sur une possible réhabilitation du site, nous devons fournir, conformément à l'art 3 de l'Ordonnance sur les sites pollués, un avis de conformité (c'est-à-dire un document qui détermine si le site est apte à l'affectation future prévue).

L'idée générale de notre projet est de faire une planie sur le haut du terrain, de remplacer la clôture existante en très mauvais état, de conserver les deux accès existants (par la route de Crevel et par le chemin le long de la voie ferrée).

L'infiltration des eaux sur un site pollué étant interdite, cette place devrait être goudronnée et les eaux de surface évacuées.

Notre collaborateur technique M. Romain Cuany a préparé un plan de situation avec les diverses courbes de niveau. Sur la base de ce relevé, le géomètre déterminera les volumes de matériaux à égaliser. Il transmettra ces infos au bureau d'ingénieurs qui établira l'avis de conformité.

Après examen par le SEn, nous saurons alors si notre projet est réalisable ou pas. Vous pourrez ensuite vous prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Dans l'intervalle, nous avons procédé à un entretien général du site (débroussaillage, taille de buissons, coupe d'arbres, etc.). L'entreprise ETEL, qui travaille notamment pour la Grande Carrière a effectué ces travaux. Cet entretien était vraiment nécessaire.

Nous avons déjà reçu des remarques, des CFF notamment, pour des questions de sécurité ferroviaire, à cause des arbres qui poussaient le long de la voie ferrée.

Le dernier site pollué de notre Commune devant être investigué se trouve à Châbles.

Il s'agit de l'ancienne décharge villageoise au lieu-dit «Chonny». Pour trouver ce site, depuis la ferme communale, il faut prendre le chemin public de dévestiture qui monte, dans la direction «Alpes». Les investigations historiques sont en cours. Le bureau Geotest a été mandaté pour ce travail. Pour la fin de l'année 2020, leur rapport doit être remis au SEn qui déterminera la suite à donner au dossier.

#### *Projet du ruisseau de la Croix à Cheyres*

Ce projet est terminé. Lors d'une séance dédiée qui a eu lieu dans le courant de l'été, l'ouvrage a été officiellement repris par la Commune. Nous attendons maintenant le décompte final du projet qui est en cours d'établissement auprès du bureau d'ingénieur.

La présidente remercie M. Monney et passe la parole à **Mme Krisztina Prébandier**.

*Deux informations, la première le résultat de la démarche participative qu'on a fait pendant presque une année arrive au bout. On aura une présentation du bureau Urbasol le 4 novembre prochain. Vous serez informés. La deuxième information concerne le site internet de la commune qui a été remodelé par rapport à l'onglet aménagement du territoire. Notre commune possède quelques particularités, monuments historiques, périmètre ISO, village touristique, il y a pas mal de contraintes que pas forcément toutes les personnes connaissent, c'est pourquoi, nous avons mis en place sur le site une procédure pour l'obtention d'un permis de construire.*

La présidente remercie Mme Prébandier et donne la parole à **Mme Pascale Arnold**.

#### *Crèche*

*Le 29 septembre dernier, l'association « Crèche Les P'tits Potes » a tenu sa dernière assemblée. En effet, l'assemblée extraordinaire qui a suivi le même soir a accepté à l'unanimité la dissolution de l'association. Ainsi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la crèche Les P'tits Potes deviendra communale. Je vous remercie d'avoir accepté le règlement, cela nous évitera d'avoir un vide juridique.*

*Nous avons choisi de procéder au transfert des rapports de travail des employées de l'association vers la commune. Une rencontre avec le personnel a eu lieu début septembre pour les informer de ce qui allait changer et leur remettre le règlement communal. Les employées de la crèche avaient jusqu'au 30 septembre pour faire part, par écrit, si elles s'opposaient à ce transfert. Dans quel cas, elles mettaient fin à leur rapport de travail selon le délai légal. Aucune ne s'y est opposée.*

#### *Ordures ménagères*

*Les compacteurs dont vous avez validé l'achat ce printemps devraient être livrés et installés dans les semaines 46-47 soit entre le 9 et le 20 novembre.*

La présidente remercie Mme Arnold et passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc**.

*Je débute mes informations par un « mea culpa » : lors de la dernière séance du Conseil général, M. Florian Monney demandait à quoi correspondaient CHF 8'000.- inscrits sous « prestation service de bus scolaire » (compte 210.318.0). Il ne s'agit pas, contrairement à mes dires, des prestations TPF entre les sites de Châbles et Cheyres mais bien du service de transport organisé pour les écoliers habitant les Granges de Cheyres. Ce hameau est en effet éloigné de près de 4 kilomètres d'un arrêt de bus et le trajet du Chemin Neuf est considéré comme un « chemin dangereux », ce qui implique la mise à disposition d'un transport organisé et financé par la commune. Ce transport quotidien est effectué par Mme Corinne Roy. Il prendra fin à l'issue de l'année scolaire prochaine, vu qu'il n'y aura dès lors, a priori, plus d'enfants des Granges en scolarité obligatoire.*

#### *Chauffage grande salle*

*Le 7 septembre dernier, le chauffage de la grande salle a été mis en service. Toutes les factures ne nous sont pas encore parvenues. Vous aurez accès au décompte final lors de la séance de décembre probablement.*

#### *Engagement à l'AES*

*Après les semaines de semi-confinement durant lesquelles écoles, crèche et accueil extrascolaire n'étaient à disposition que des enfants des familles feux-bleus, nous avons constaté que les besoins n'avaient pas faibli. Les inscriptions à l'AES, ouvertes en mai, ont fait état d'une demande importante lors des repas de midi mais également durant les matinées – ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Nous comptons davantage d'élèves de 1 et 2 H, qui ont l'école « à temps*

*partiel » – si on peut dire - ainsi que d'élèves de 3 et 4 H qui, en raison des cours en alternance, ont besoin d'une solution de garde lors de certaines matinées. Nous avons donc ouvert des périodes supplémentaires par rapport à l'année scolaire passée et avons mis au concours un poste de 20% pour lequel nous avons reçu plusieurs candidatures dont celle de Mme Cornelia Märki, de Châtillon, que nous avons engagée. Cornelia Märki est titulaire d'un bachelor en éducation. Elle vient donc renforcer notre équipe d'intervenantes dont 3 sur 5, désormais, bénéficient d'une formation reconnue par le SEJ. L'augmentation du taux, en termes d'encadrement, est compensée par l'augmentation de la fréquentation.*

### *Patrouilleurs*

*Notre recherche de patrouilleurs scolaires n'a pas été couronnée de succès. Très peu de parents, grands-parents ou autres citoyens ont manifesté d'intérêt pour ce service. J'avoue que cette année 2020 a été chargée de bien d'autres préoccupations – avant tout de mise en place de normes et de suivis sanitaires pour les écoles et les locaux communaux– et que le chapitre « patrouilleurs » est sorti de nos radars. Avec l'appui éclairé de M. Christian Cornioley, responsable de nos routes et transports, nous comptons pouvoir mettre en place un concept qui, dans un premier temps, concernerait uniquement la traversée de la Condémine, à titre expérimental.*

### *Sports fac et camp de ski*

*La Covid n'a pas freiné chez nos élèves les envies et besoins d'activités sportives. Organisées cette année encore par le Conseil des parents, les options Sport fac ont récolté tous les suffrages : près de 80 enfants se sont inscrits aux initiations des diverses disciplines proposées. Merci à toutes les structures sportives qui ont joué le jeu de ces initiations offertes.*

*Et le camp de ski?*

*Il aura lieu comme prévu lors de la première semaine de la reprise de janvier 2021, mais dans une configuration repensée, vu les circonstances.*

*Le Canton demandait que, dès la rentrée d'août, les activités scolaires reprennent de manière « normale », avec bien évidemment toutes les précautions nécessaires. Le Conseil communal a donc validé le principe du camp de ski à la condition que les responsables du camp et notre RE, Mme Laurence Fontaine, se sentent rassurés quant aux conditions d'hébergement et à la pertinence du concept de protection proposé. Le gérant du chalet Les Gentianes, de Nendaz, nous a proposé un autre chalet, plus spacieux, situé au bas des pistes et des télésièges, à Siviez. Devenu vacant suite au désistement d'écoles de Belgique, ce chalet est mis à notre disposition aux mêmes conditions financières que Les Gentianes. Trois enseignantes se sont rendues sur place et ont validé les conditions d'hébergement ainsi que le plan de protection. Dortoirs plus nombreux, espaces collectifs plus spacieux : les conditions sont excellentes pour l'accueil des 110 enfants et de leurs enseignants. La proximité des pistes permet en outre que les élèves prennent leur repas de midi au chalet, par petits groupes si nécessaire. Un bémol cependant : les lieux ne permettent pas d'héberger la vingtaine de moniteurs et d'accompagnants qui, d'habitude, encadrent les journées et soirées des élèves. C'est à regret que, à titre exceptionnel, nous devons renoncer à leur présence. Ils seront remplacés par des moniteurs de Nendaz qui ne seront pas hébergés dans le chalet. Assurer le maintien des distances pour une trentaine d'adultes était en effet problématique.*

*Il est évident que nous resterons attentifs à l'évolution de la situation. Quant au camp vert, il est maintenu.*

*Pour terminer ce chapitre des informations, je tiens à remercier à nouveau notre équipe de conciergerie qui fait face à un surcroît de travail et de responsabilité sanitaire pour quelques mois encore, de toute évidence. Je vous remercie de votre attention.*

La présidente remercie Mme Rosset Blanc et donne la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin**.

*Bonsoir Mesdames et Messieurs, deux points que j'aimerais aborder ce soir : tout d'abord une excellente nouvelle à vous communiquer au sujet de l'affaire Orllati.*

*En effet, le 20 août dernier, la DAEC a rejeté le recours de l'entreprise contre la décision du Conseil communal. Le groupe Orllati avait trente jours pour faire recours, ce qu'il n'a visiblement pas fait ; du moins, ni notre avocate ni la commune n'ont reçu, à ce jour, d'avis de la part du Tribunal cantonal.*

*Je vous fais grâce des quatorze pages de considérants développés par la DAEC. En résumé, cette dernière estime que le Conseil communal avait toute la latitude nécessaire pour refuser la mise à l'enquête, et que cette dernière n'avait pas lieu d'être, en raison de la nécessité du changement de zone, qui est du seul ressort du Conseil communal. En refusant le changement de zone, le Conseil communal a mis de facto fin au projet et à sa mise à l'enquête.*

*La DAEC s'est ainsi fondée sur le principe de l'autonomie communale, mais sans juger malheureusement les questions d'accès et de la clause du besoin.*

*Il s'agit donc d'une décision administrative portant sur la légitimité de la décision du Conseil communal.*

*Par contre, la DAEC ne s'est pas prononcée non plus sur la validité de la convention qui nous liait avec le groupe Orllati.*

*Attention donc, nous ne savons encore rien des intentions de ce groupe concernant une éventuelle demande de dommages, qui passerait par les tribunaux civils.*

*La crise sanitaire a complètement changé nos vies, et le Conseil communal est encore plus soudé qu'avant, même si depuis plus de deux ans l'ambiance y était devenue excellente.*

*De nombreux projets importants ont été initiés et réalisés sous cette législature, en plus de la mise à niveau de tous nos règlements qui prendra fin lors du prochain CG, lorsque le règlement sur l'eau vous sera présenté.*

*Quatre défis majeurs nous attendent lors de la prochaine législature :*

- Tout d'abord l'intégration de MCH2, la nouvelle norme comptable qui, même si elle ne change pas fondamentalement nos approches financières, va demander un pilotage très fin de la politique financière de la commune, car son autonomie est largement renforcée avec l'introduction de la nouvelle loi. Le canton ne sera plus systématiquement derrière nous.*
- La réalisation effective de la rénovation de la ferme communale, et sa mise en fonctionnement aussi.*
- La réalisation du PIEP dont Christian vous parle régulièrement, couplée avec la problématique du chlorothalonil, deux thèmes sur lesquels le Conseil a déjà abondamment planché.*
- Enfin la mise en œuvre du plan communal des infrastructures, puisque la phase de consultation est à son terme et que les travaux préparatoires vont être prochainement exposés à la population.*

*Les Conseillers communaux sont pleinement impliqués, tous ensemble, dans ces grands projets et développent en parallèle de multiples projets plus ciblés, qui tous méritent une concrétisation.*

*Les élections communales auront lieu dans cinq mois, et le Conseil communal a jugé opportun de vous faire part ce soir de ses intentions.*

*Ainsi, Mme Dominique Rosset Blanc, après trois législatures, a décidé de se consacrer à d'autres activités.*

*Mme Pascale Arnold et M. Fabien Monney réservent leur décision jusqu'à la fin du mois, pour des raisons professionnelles.*

*Mme Krisztina Prébandier, M. Christian Cornioley et M. Bernard Pochon ont décidé de se représenter pour une deuxième législature, complète cette fois-ci.*

*Quant à moi, je souhaite me représenter pour une dernière législature. Je vous remercie de votre attention.*

La présidente remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

## **12. Informations du Conseil général**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

La présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

### **Commission financière**

Néant.

### **Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie**

Néant.

### **Commission des naturalisations**

Néant.

### **Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey**

*La commission de bâtisse s'est remise au boulot début juillet. Nous avons durant les dernières semaines, franchi des étapes importantes avec le déclenchement de la procédure de mise à l'enquête. Egalement le lancement des appels d'offres du gros œuvre. Début septembre, la commission s'est réunie pour adjuger les travaux du gros œuvre. A ce jour, 60 % du devis général est adjugé. Le projet se déroule comme prévu et nous sommes à ce stade dans le budget alloué par le CG. Nous sommes en attente du permis de construire, qui devrait arriver fin octobre, le service des biens culturels ayant demandé un délai supplémentaire. Il est aujourd'hui imaginable que les travaux démarrent comme prévu début novembre. Actuellement, tous les indicateurs sont au vert, la commission remercie le Conseil communal, le Conseil général et la population pour leur confiance et se réjouit d'attaquer enfin la phase de réalisation.*

## **13. Divers**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.*

La présidente passe au suivi des questions et propositions des séances précédentes.

La proposition de M. Stéphane Rey du 27 mai 2019 demandant la création d'une commission de gestion des ports : le Conseil communal a-t-il une réponse à donner ?

### **Réponse positive de M. Bernard Pochon.**

*La proposition déposée le 27 mai 2019 par M. Stéphane Rey et votée le soir même avait pour but d'assurer la continuité dans le temps et l'entretien à long terme des ports.*

*La création d'une commission de gestion des ports serait un retour en arrière. En effet, lors de la fusion, il a été décidé de dissoudre la précédente commission intercommunale et de mettre les compétences au sein de nos services. Des personnes compétentes ont été engagées afin d'atteindre ce but, comme pour les autres services de la commune. L'organisation du service Tourisme et Manifestations répond à cette volonté d'internalisation des services. En remettant les compétences et une partie des responsabilités à nos services, nous assurons la continuité et permettons aux gens*

*du terrain de gérer les problèmes quotidiens et futurs. De plus, il est toujours possible de créer des groupes de travail sur des questions plus complexes, comme pour l'avenir des petits ports. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal ne désire pas créer une commission pour la gestion des ports. Je profite de remercier les collaboratrices et collaborateurs du service Tourisme et Manifestations.*

**M. Stéphane Rey**

*La réponse me convient et je retire ma proposition.*

La présidente ouvre maintenant les discussions et passe la parole à **M. Raphaël Balestra**.

*Mesdames, Messieurs,*

*Alors que la pandémie et les mesures qui ont suivi ont apporté de nombreuses difficultés pour de nombreuses entreprises, diverses initiatives de soutien ont pu être constatées dans différentes communes. Certains ont mis en place un système de bon à faire valoir chez des artisans locaux de la commune afin de soutenir ses commerçants.*

*Bien que la mise en place d'une telle idée puisse sembler séduisante, elle ne correspond pas à une réalité communale, en termes de tissu économique et nous ne pourrions pas atteindre la cible.*

*Souhaitant tout de même que la communauté fasse un geste envers nos indépendants, artisans.*

*Il s'agirait de fournir une prestation communale. J'aimerais soumettre une idée au Conseil communal qui serait de fournir de la publicité aux entreprises de notre commune sous deux formes.*

*La première serait un imprimé qui recense les différents artisans et prestataires de la commune, en résumé un annuaire. Ce document pourrait être remis à chaque ménage et aux nouveaux habitants.*

*La deuxième serait de placer cet annuaire sur le site internet de la commune. Ainsi, on augmenterait la visibilité et cela permettrait de tenir à jour le document sur la version électronique.*

*Je remercie le Conseil Communal de réfléchir à ce projet et de le prendre en considération.*

**M. Pierre-Yves Dietlin** informe que cette question sera étudiée.

**Mme Janine Grandgirard**

*J'ai une remarque concernant les repas de l'accueil extrascolaire. Je veux relever des remarques de parents d'enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire sur les repas servis à midi. Je me suis un petit peu renseignée et il est relevé que les mêmes repas à midi reviennent souvent, les desserts sont peu variés yogourt, fruits, souvent des pâtes, certain aliments ne sont pas travaillés, etc...*

*J'ai contacté Dominique Rosset qui s'occupe de l'accueil extrascolaire et lors de la dernière séance du Conseil général, elle nous avait informés que les repas étaient livrés par une entreprise de Bevaix.*

*Est-ce qu'il faudrait peut-être donner un questionnaire aux parents ? Discuter avec les responsables qui travaillent à l'accueil extrascolaire de ces problèmes et suggérer des changements au fournisseur ? Je peux comprendre que ce n'est pas facile de préparer des repas pour les enfants et satisfaire tout le monde. Mais les parents paient des repas et ils ont le droit de s'exprimer. J'ai également donné à Dominique une adresse d'une entreprise de la région qui a ouvert un service traiteur tout dernièrement et qui livre également les écoles et qui est ouverte à la discussion. Merci.*

**Mme Dominique Rosset Blanc**

*Chère Janine, je te remercie de m'avoir contactée, le 25 septembre dernier, pour me présenter le service traiteur du Cochon d'Or, à Payerne, qui vient de débiter et auquel des personnes qui te sont proches collaborent. Tu nous demandes de réfléchir à une collaboration avec ce service pour la livraison des repas à l'AES.*

*Ta proposition est intéressante d'autant que la réputation du Cochon d'Or n'est pas à faire.*

*Pour information : après quelques années de collaboration avec la Rosière qui n'ont pas toujours été de tout repos, nous avons cherché une autre solution et avons retenu celle de La Coccinelle*

*Verte qui travaille avec d'autres structures consacrées à l'enfance. Nous avons pris l'option d'une durée de 3 ans auprès de notre nouveau fournisseur de repas pour les enfants de l'AES et de la crèche. La collaboration avec la Coccinelle Verte a débuté en été 2019. Un nouvel appel d'offres sera donc lancé de façon certaine dans les mois à venir.*

*Je tiens cependant à rappeler que les menus de la Coccinelle sont pensés pour des enfants – peu de sauce ou d'épices, priorité aux saveurs des produits les plus naturels possible. La crèche est enchantée de ces menus et ne désire absolument pas revenir à des repas souvent saucés conçus pour les adultes. La responsable de l'AES constate également que les enfants découvrent et mangent le plus souvent avec plaisir, même si tous les menus ne font pas l'unanimité à chaque fois. Vous imaginez bien qu'il suffit qu'un enfant fasse la moue pour que d'autres s'y mettent aussi ! Tel enfant n'aime pas le saumon, l'autre n'aime pas les concombres et j'en passe...*

*Le contrôle de la température des aliments est effectué chaque jour. Les échanges par mails ou par téléphone sont constants avec La Coccinelle verte. Des menus sont prévus pour les enfants souffrant d'intolérances alimentaires. Le fait de se faire livrer les repas par une autre structure ne garantit pas que tous, adultes et enfants, se déclarent miraculeusement enchantés jour après jour par la totalité des menus.*

*L'élément des coûts devra également être pris en compte dans la décision future. La Coccinelle Verte facture CHF 8.10 par repas, taxe comprise. Partant de l'idée que son prix est également indiqué charges comprises, Le Cochon d'Or facture 20 % plus cher pour les enfants (CHF 9,70 essentiellement à charge des parents) et 58% plus cher pour les adultes (CHF 12,80 à la charge de la commune).*

*Dernière remarque, ou souhait pour la décision future : un restaurateur local aura peut-être de l'intérêt à nous proposer ses services, même s'il lui faudra, pour ce faire, se plier aux exigences d'un label adapté à notre clientèle d'enfants. Merci.*

### **Mme Corinne Berthoud**

*J'ai deux questions, la première sur le contrôle des habitants : actuellement si un nouveau citoyen vient s'installer dans la commune, il doit s'annoncer auprès du bureau communal, c'est la procédure connue. Que se passe-t-il s'il ne le fait pas ? J'ai plusieurs cas que je connais, qui sont dans la commune, qui ont des plaques de notre canton, mais qui manifestement ne paient pas leurs impôts dans notre commune. Est-ce qu'il existe des contrôles de votre part ? Des sondages auprès de gérances ou autre qui feraient qu'on aurait connaissance de ces cas ?*

*Ma deuxième question, c'est sur la boîte aux lettres à Châbles ; j'ai été approchée par une personne de Châbles pour les votations, qui se plaint qu'il n'y ait plus de boîte aux lettres, donc ce serait peut-être bien d'en remettre une pour les personnes qui n'ont pas de véhicule afin qu'ils puissent mettre leur enveloppe dans la boîte aux lettres. Il paraît qu'elle a été enlevée !*

### **M. Pierre-Yves Dietlin**

*Concernant le contrôle des habitants, non il n'y a pas de contrôle qui se fait. Maintenant, si tu connais des personnes, tu es assermentée comme nous, cela serait bien que tu nous donnes les noms que l'on puisse faire les démarches nécessaires.*

*Puis en ce qui concerne la boîte aux lettres de Châbles, je me rappelle plus exactement, mais nous avons eu un long débat à ce sujet. Par contre, les enveloppes de vote sont préaffranchies, vous avez vous-mêmes le Conseil général accepté que les enveloppes soient préaffranchies, donc les personnes peuvent les mettre à la poste.*

### **M. Florian Monney**

*Si vous permettez, j'aimerais revenir sur le point 5.1 présentation de Christian Cornioley. Vous connaissez sans doute ma légère allergie aux zones 30 km/h et je peux vous dire que ce soir elle n'a pas diminué, au contraire. On votera ces projets au moment venu, mais j'aimerais quand même*

*faire part de mes remarques, car si on présente le projet comme il est ce soir, je le refuserai. Il y a une zone qui est tout à fait indiscutable, c'est devant l'école. Le secteur chalets Pointus, je peux éventuellement l'envisager dans le contour. Le secteur route des Grèves, le Moulin, les fermes du Moulin sont déjà des obstacles largement suffisant sans qu'il ait besoin de mettre un panneau 30 à l'heure. Je ne vois pas qui peut passer plus vite que 30 à l'heure entre ces bâtiments. Ensuite quand on vient contre la gare, quand on voit le boulevard qu'on a fait pour les piétons, la route n'est pas très large, donc elle n'incite pas à rouler très vite, elle est sinueuse, avec les investissements qui sont déjà faits, je ne vois vraiment pas l'utilité d'une zone 30. Ou alors, il faut enlever le trottoir et mettre de l'herbe ou du maïs ou je ne sais pas quoi, mais il faut arrêter de faire des aménagements piétons et en plus vouloir une zone 30. La zone Crevel c'est la même chose. Je peux imaginer qu'on mette 30 à l'heure, mais à ce moment-là il ne faudra pas venir me demander de voter un crédit pour refaire la route et faire un trottoir. C'est ou bien on met un trottoir et on laisse les voitures circuler normalement ou alors on fait une zone 30 et on laisse comme ça et tout le monde est sur la route. Enfin, sachez que mon avis sur le sujet ne changera pas si on présente un projet comme ça, pour moi c'est inacceptable.*

**M. Christian Cornioley**

*Merci de pouvoir t'exprimer comme ça. C'est ton point de vue, aujourd'hui on est là pour servir les intérêts de la collectivité et malheureusement pas forcément que d'un point de vue.*

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général et de la presse. Il n'y aura pas d'apéritif afin de respecter les mesures de protection contre le coronavirus. Elle souhaite un bel automne aussi coloré que les feuilles de nos forêts et de nos vignobles et donne rendez-vous au prochain Conseil général qui aura lieu le 7 décembre 2020 à la salle communale de Cheyres. D'ici là prenez soin de vous et bonne rentrée. Elle clôt la séance à 21h53.

Pour le bureau du Conseil général

La présidente  
Magali Chanez

La secrétaire  
Laetitia Wenger

Cheyres, le 6 octobre 2020

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 7 décembre à 20 heures à Cheyres.